



# Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

(Synthèse)



**Bloc-porte bois technique (avec huisserie bois)**

**Déclarant** Association Technique des Fabricants de Blocs-Portes Techniques (ATF-BPT)

**Unité fonctionnelle** Fermer une ouverture permanente dans une paroi, tout en permettant le passage de piétons, et en assurant une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- une résistance au feu\* (entre EI/E15 et EI/E 90)
- une participation au compartimentage et à l'évacuation des personnes en cas d'incendie (classement DAS)
- une isolation thermique ( $U =$  entre 1 et 2,5 W/m<sup>2</sup>/K)
- une isolation acoustique ( $R_w+C =$  entre 28 et 50 dB)
- une résistance à l'effraction (classes A2P de BP1 à BP3 ou niveau EN 1627 de 3 à 6)

pour une durée de vie de référence (DVR) de 30 ans

\*L'Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages précise la correspondance entre les classements européens (E, I) et les classements français (PF, CF)

**Unité** m<sup>2</sup> (surface de l'ouverture avant pose)

**Date de publication** 22.10.2019

**Date de validité** 09.07.2024



## CONTEXTE & METHODOLOGIE

Le présent document est constitué d'extraits choisis de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) « Bloc-porte bois technique (avec huisserie bois) » du 10 juillet 2019. Cette FDES est la troisième des 8 FDES réalisées par la société Esteara pour l'ATF-BPT, conformément à la norme européenne EN 15804. Elle fait l'objet d'une attestation de vérification délivrée par M. PEVERELLI (EVEA).



## PRODUITS COUVERTS

La FDES « Bloc-porte bois technique (avec huisserie bois) » couvre l'ensemble des blocs-portes bois techniques (avec huisserie bois) dont les éléments sont fabriqués et commercialisés en France par les membres de l'association ATF-BPT.

### Les membres suivants de l'association ATF-BPT fabriquent des produits couverts par la présente Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire :

COMEC, ZA de Montévi, 49280 La Tessoualle

CROUZILLES, Les Bouvents, BP 66, 16200 Jarnac

DEYA, 13, rue Pierre & Marie Curie, 19400 Argentat

JELDWEN, 35 avenue de la Ténarèze, 32800 Eauze

KEYOR, 22 rue d'Artagnan, 33100 Bordeaux

MALERBA, Rue Paul Malerba, B.P. 32, 69470 Cours-la-Ville

POLYTECH, 3 Allée des Ajoncs, ZAC de la Montane EST 1, 19800 Eyrein

RIGHINI, 550 Avenue Blanche Peyron, 47400 TONNEINS





## INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX NF EN 15804

Indicateur	Valeur sur l'ensemble du cycle de vie	Unité
<b>Indicateurs décrivant les impacts environnementaux</b>		
<b>➤ Réchauffement climatique</b>	<b>150</b>	<b>kg eq. CO<sub>2</sub> /UF</b>
Appauvrissement de la couche d'ozone	0,00000811	kg eq. CFC 11
Acidification des sols et de l'eau	0,42	kg eq. SO <sub>2</sub>
Eutrophisation	0,0692	kg eq. PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>
Formation d'ozone photochimique	0,0422	kg eq. éthène
Epuisement des ressources abiotiques – éléments	0,000754	kg eq. Sb
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	1490	MJ PCI
Pollution de l'air	33800	m <sup>3</sup>
Pollution de l'eau	36	m <sup>3</sup>
<b>Indicateurs décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires</b>		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	789	MJ/UF
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	609	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	1400	MJ/UF
<b>➤ Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières</b>	<b>1720</b>	<b>MJ/UF</b>
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	43,6	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	1770	MJ/UF
<b>Indicateurs décrivant l'utilisation de matières et ressources énergétiques secondaires et l'utilisation d'eau</b>		
Utilisation de matière secondaire	2,42	kg/UF
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	61,3	MJ/UF
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	0	MJ/UF
Utilisation nette d'eau douce	74,3	m <sup>3</sup> /UF
<b>Autres informations environnementales décrivant les catégories de déchets</b>		
Déchets dangereux éliminés	13,2	kg/UF
<b>➤ Déchets non dangereux éliminés</b>	<b>81,4</b>	<b>kg/UF</b>
Déchets radioactifs éliminés	0,0166	kg/UF
<b>Autres informations environnementales décrivant les flux sortants</b>		
Composants destinés à la réutilisation	0,029	kg/UF
Matériaux destinés au recyclage	5,12	kg/UF
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	5,27	kg/UF
Energie fournie à l'extérieur	59,5	MJ/UF

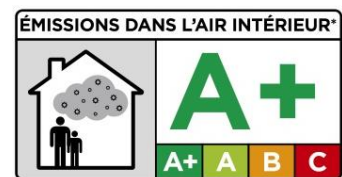
Notes : La version complète de cette FDES présente les résultats détaillés par étapes du cycle de vie. Les 3 indicateurs mis en avant sont considérés comme principaux



## INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR

Des essais de mesure des émissions de substances volatiles sur produits de construction solides selon la norme NF EN ISO 16000-9 (2006) ont été réalisés par l'Institut Technologique FCBA pour l'ATF-BPT. D'après les résultats de ces essais collectifs (Rapports d'essais FCBA n°402/12/1008C/1à8 et n°402/12/1008C/9et10) et les essais individuels réalisés par les membres de l'ATF-BPT, la classe affichée pour les produits couverts par la présente FDES varie de A à A+ (suivant le Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 et l'Arrêté du 19 avril 2011).

Exemple d'étiquette >



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



Pour télécharger les 8 FDES en version complète  
- rendez-vous sur [www.uicb.pro/atf-bpt/](http://www.uicb.pro/atf-bpt/)  
- ou scannez le flash-code

